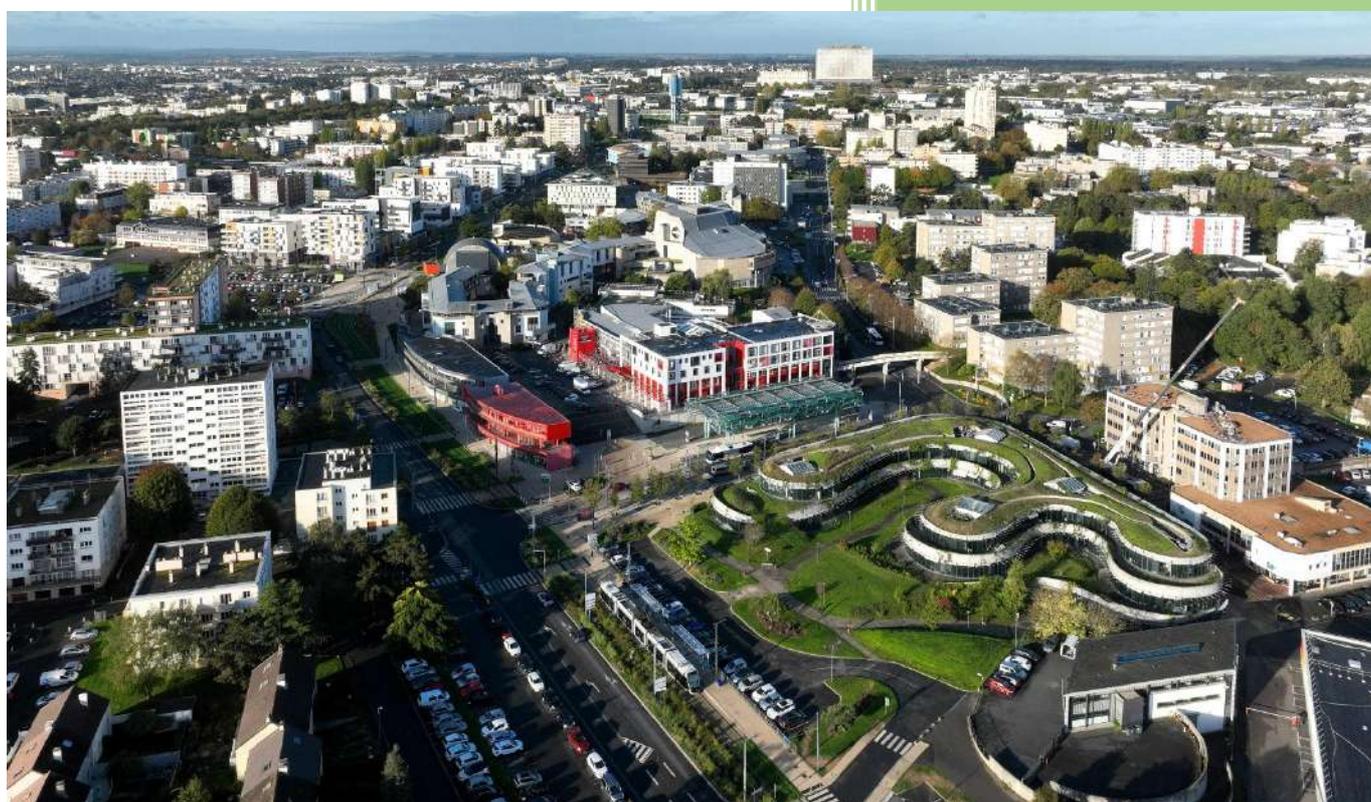


2024

# Ville d'Hérouville-Saint-Clair



## Rapport d'Orientations Budgétaires

## Préambule

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée est réunie pour débattre des orientations budgétaires de la Ville dans les deux mois précédant le vote du budget primitif 2023. Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel. Elle doit toutefois s'appuyer sur une note de synthèse permettant de présenter les grandes orientations du budget à venir.

L'article 107-4° de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser le contenu du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) : *« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

*« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »*

En outre, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

## TABLE des MATIERES

INTRODUCTION .....	3
I. LES ELEMENTS DE CONTEXTE .....	4
II. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2024 .....	6
A. Perspectives de la section de fonctionnement .....	8
B. Formation de l'épargne et de l'autofinancement prospectif .....	11
C. La section d'investissement .....	13
III. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PRIORITAIRES.....	16
A. L'éducation .....	16
B. L'accompagnement social .....	21
C. Le rayonnement sportif et culturel.....	23
D. La qualité du cadre de vie pour mieux vivre la ville .....	26
E. Le développement économique.....	33
IV. ANNEXE RELATIF AU PERSONNEL .....	35
V. ANNEXE RELATIF A LA STRUCTURE ET A L'EVOLUTION DE LA DETTE .....	39

Nous avons fêté en 2023 les 60 ans de la ville nouvelle. Ce fut l'occasion de mettre en avant la naissance et la transformation de notre ville mais, surtout, ce furent d'intenses moments de partage, de convivialité et la démonstration de l'énergie dont recèle notre ville à travers ses habitants. Nos concitoyens ont largement adhéré aux différentes manifestations qui ont jalonné cette anniversaire et ont démontré la solidarité et l'esprit de partage qui caractérise notre ville.

Ces moments festifs renforcent la volonté de la municipalité de poursuivre le travail accompli ces 20 dernières années pour améliorer constamment le cadre de vie des Hérouvillais, cela s'est traduit dans le classement des villes où il fait bon vivre ou notre ville occupe la 72<sup>ème</sup> place sur les 34 800 villes et villages de France, renforcer le soutien aux plus fragiles et développer les infrastructures et les services indispensables à l'épanouissement de tous.

Ces objectifs sont repris dans les orientations budgétaires de l'exercice 2024 qui sont présentées aujourd'hui.

Une nouvelle fois, notre budget doit s'adapter à un contexte difficile, tant sur le plan international, avec la multiplication des conflits armés et leur impact sur l'économie mondiale, que sur le plan national, avec une inflation qui reste élevée et la difficulté à redresser les finances publiques après les crises successives. Le budget de l'exercice 2024 doit intégrer les conséquences directes et indirectes de ce contexte et, malgré tout, garantir la poursuite des projets de ce mandat et l'amélioration des services rendus aux Hérouvillais, préserver les grands équilibres financiers de la collectivité sans accroître la pression fiscale tout en engageant la collectivité dans la transition écologique. C'est un exercice de plus en plus délicat au regard des contraintes qui pèsent sur les communes et des attentes grandissantes des habitants.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire décrit, au regard du contexte, les perspectives d'évolution de nos recettes et de nos dépenses ainsi que les politiques mises en œuvre pour parvenir à maintenir le cap que nous avons fixé, avec les Hérouvillais, pour le mandat 2020-2026.

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

#### **Au niveau international,**

Selon l'OCDE, l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses. En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu enregistrée en Chine.

L'inflation pourrait de nouveau s'avérer plus persistante qu'anticipée, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations. Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait davantage la croissance partout dans le monde. La dette publique reste élevée dans de nombreux pays.

#### **Au niveau national,**

Les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027).

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif, non contraignant, de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation. Cet objectif apparaît d'ores et déjà difficilement tenable pour nombre de communes au vu du contexte inflationniste, de l'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice et du nécessaire maintien d'un haut niveau d'accompagnement des populations dans un contexte de crise.

Plusieurs mesures figurant au Projet de loi de finances concernent directement les communes. Ainsi, l'enveloppe de la DGF augmente de 323 M€ hors mesures de périmètre et y compris l'abondement de 100 M€ annoncé lors du congrès des maires par la première ministre. Cette

augmentation est fléchée sur le bloc communal, en grande partie pour financer l'accroissement des dotations de péréquation et notamment la Dotation de Solidarité Rurale.

Le PLF 2024 prend acte de la diminution, de 1,9 Md€ à 0,4 Md€ des crédits exceptionnels alloués au financement des différents boucliers tarifaires.

Les dotations d'investissements (DSIL, DSID, DRES...) sont stables. Elles ne comprennent pas l'augmentation annoncée de 500 M€ du fonds vert.

Parmi les compensations liées aux mesures fiscales décidées par l'Etat, les crédits prévus pour la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives (bloc communal) sont en progression de 5%. L'Etat compenserait intégralement, pour 25 M€, les conséquences de l'élargissement du périmètre des zones tendues dans lesquelles les locaux vacants sont taxés à la Taxe sur les Locaux Vacants au profit de l'Etat. Les communes qui avaient institué la TH sur les locaux vacants seront donc compensées.

Concernant les autres concours, le PLF prévoit :

- Un quasi doublement de l'enveloppe dédiée aux titres sécurisés (de 52 M€ à 100 M€).
- Une augmentation de 58 M€ de la dotation biodiversité dont le fonctionnement sera revu.

- La création d'une enveloppe de 8 M€ pour une dotation à destination des communes nouvelles de moins de 150 000 habitants ;

Toutes les collectivités contribueront en 2024 au prélèvement sur les variables d'ajustement. En 2022, seules les régions avaient contribué à hauteur de 50 M€ à la réduction des variables d'ajustement et en 2023, ce sont les seuls départements qui avaient été mis à contribution à hauteur de 15 M€. Pour 2024, le PLF prévoit un prélèvement sur l'ensemble des collectivités pour un total de 67 M€ :

- 27 M€ sur le bloc communal (Baisse de 15 M€ de la DCRTP (3M€ sur les communes et 12M€ sur les EPCI), soit -1,3% en moyenne et baisse de 12 M€ des FDPTP) ;

- 20 M€ sur les départements par une baisse de la DCRTP (-1,6%) ;

- 20 M€ sur les régions par une baisse de la DCRTP (-4,3%).

### **Au niveau local.**

Dans ce contexte marqué par d'importantes incertitudes, la Ville d'Hérouville-Saint-Clair a décidé de bâtir un budget résilient.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, l'objectif est de lui permettre d'absorber l'évolution exponentielle observée au cours des derniers mois sur les dépenses énergétiques, la masse salariale et le nécessaire renforcement de la maintenance de nos bâtiments tout en continuant de porter des politiques publiques d'émancipation et de soutien au plus près des habitants, des plus jeunes comme des plus âgés.

Le budget d'investissement demeure, pour sa part, ambitieux pour développer et moderniser nos équipements mais également pour améliorer la sobriété énergétique de ces derniers.

Il s'agit, pour l'équipe municipale de bâtir un budget 2024 responsable au regard du contexte d'incertitudes qui continue de peser depuis la crise de la covid-19, en faisant des choix assumés pour permettre la continuité de l'action volontariste conduite depuis 2001 au service des Hérouvillais.

## II. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2024

La préparation budgétaire 2024 est donc réalisée dans un contexte qui, précédemment impacté par les baisses de dotations, puis par des vagues épidémiques, subit depuis 2022 une crise internationale dont les conséquences sociales, environnementales et économiques sont considérables.

La tendance fortement inflationniste qui porte sur tous les secteurs d'activités et notamment sur celui des énergies, touche non seulement les ménages mais aussi les entreprises et les collectivités comme la Ville d'Hérouville-Saint-Clair. Pour rappel, après avoir atteint 5.5% en 2023, ce sont 2 % en 2024 et 1,9 % en 2025 qui sont aujourd'hui annoncés avec une forte incertitude liée à l'évolution de la situation géopolitique notamment. Pour 2023, ce haut niveau d'inflation a atténué les efforts significatifs menés depuis plusieurs exercices en ce qui concerne les charges à caractère général. Il en va de même pour le budget Ressources Humaines qui a dû absorber le poids des mesures nécessaires pour lutter contre les pertes de pouvoir d'achat des agents publics liées à ce contexte.

Ainsi, pour ces seules dépenses de personnel, le projet de budget 2024 de la collectivité devra prendre en compte et intégrer les revalorisations successives des traitements des agents de la Fonction Publique suivantes :

- Juillet 2022 : Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5 %),
- Mai 2023 : Revalorisation de l'indice minimum de traitement des fonctionnaires suite à l'augmentation du SMIC intervenue à la même date,
- Juillet 2023 : Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+1,5 %) et attribution de points d'indice supplémentaires pour les plus bas salaires,
- Janvier 2024 : Mise en place d'une prime de pouvoir d'achat pour les agents les plus touchés par l'inflation et ajout de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents.
- Juillet 2024 : annonce, non officialisée d'une nouvelle revalorisation de 1.5 % du point d'indice.

Il est rappelé que ces mesures décidées par le Gouvernement n'ont pas fait et ne feront pas l'objet de compensations à destination des collectivités. Le coût de l'ensemble de ces dispositions est d'ores et déjà estimé à plus de 800 000€ pour l'exercice 2024.

Le projet de budget 2024 de la collectivité devra également intégrer une augmentation significative des dépenses énergétiques de l'ordre de 330 000 €. L'augmentation de ce poste a été anticipé en 2023, limitant ainsi l'effort à fournir au budget primitif. La facture globale concernant les fluides (eau, gaz, électricité) est portée à plus de 2 M€ en 2024 contre 1.2 M€ constatés en 2021. On mesure ici l'impact du contexte géopolitique international sur notre budget par l'augmentation de 66 % de ce poste depuis l'offensive de la Russie en Ukraine en 2022.

Les dotations de l'Etat vont progresser légèrement avec une nouvelle hausse générale portée à 323 M€ de la DGF. La progression de 1.16 % reste largement inférieure à l'inflation actuelle, comprise entre 4 et 5 %. Les demandes d'indexation de la DGF sur l'inflation, exprimées par les associations d'élus locaux, n'a donc pas reçu d'échos de la part du Gouvernement.

Ce dernier a, par ailleurs, fixé un objectif de désendettement de la France qui prendra la forme pour les collectivités d'une limitation à -0,5 % par rapport à l'inflation, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement chaque année.

La collectivité ne pourra pas s'appuyer sur une croissance significative de ses ressources sur les exercices à venir. Il convient donc de poursuivre les efforts de rationalisation et de modernisation entrepris par le passé et faire preuve d'innovation pour préserver un niveau d'investissement significatif mais aussi conserver la stabilité du niveau d'imposition pour préserver au maximum le pouvoir d'achat des ménages, d'ores et déjà impactés par la crise sanitaire et économique.

Ainsi, pour garantir l'ambition d'Hérouville-Saint-Clair de poursuivre ses actions en faveur d'une ville citoyenne, éducative, solidaire, dynamique et durable tout en intégrant ces éléments de contexte, il est présenté ci-dessous les grandes orientations budgétaires de la collectivité pour cette préparation de Budget Primitif 2024.

Il convient donc de mobiliser tous les outils à notre disposition pour établir un budget responsable et volontariste:

- Poursuivre la maîtrise de nos charges à caractère général dans le cadre d'une démarche de sobriété permettant de contenir voire réduire les dépenses relatives aux fluides et aux achats ;
- Intégrer les effets sur la masse salariale de la revalorisation du point d'indice et de plusieurs catégories d'agents et veiller à les absorber au mieux grâce à une gestion dynamique des emplois et des compétences, permettant une gestion raisonnée des dépenses de personnel ;
- Rationaliser l'allocation de nos ressources à l'ensemble des actions municipales ;

- Continuer de mettre en œuvre les engagements du mandat, à un rythme et selon des formats compatibles avec le contexte budgétaire actuel.

C'est à ces conditions que la Ville pourra préserver durablement son offre de services publics de qualité et garantir un développement équilibré de son territoire, tout en maintenant une situation financière saine et pérenne.

## A. PERSPECTIVES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La progression du budget de fonctionnement devra être maîtrisée. Nous nous sommes toujours efforcé de prévenir l'effet de ciseaux (progression plus rapide des dépenses que des recettes) afin de préserver notre capacité d'autofinancement destiné au financement de notre programme d'investissements. Cet exercice restera complexe en 2024 au regard du contexte et nécessitera, à nouveau des choix de gestion rigoureux.

### 1. PROGRESSION LENTE DE NOS RECETTES

- Les dotations attendues de l'Etat progresseront légèrement.

Au regard de la hausse de 320 M€ prévue au PLF 2024, majoritairement fléchés sur les communes rurales, la Dotation de Solidarité Urbaine sera revalorisée tandis que notre Dotation Globale de Fonctionnement devrait subir un léger écrêtement. Nous tablons sur des dotations de l'Etat à hauteur de 10,570 M€ contre 10,350 M€ en 2023.

- Nouvelle progression des recettes fiscales.

L'équipe municipale respecte son engagement à ne pas augmenter la pression fiscale des hérouvillais. Les taux communaux pour 2024 resteront identiques à ceux appliqués en 2023 à savoir :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18.46 %
Taxe sur le foncier bâti	51.55 %
Taxe sur le foncier non bâti	52.19 %

Après la revalorisation significative des bases fiscales de 7.1 % en 2023, le recul de l'inflation conduit à une progression plus limitée de 3.9 % garantissant néanmoins une augmentation

de nos produits fiscaux. Ces derniers devraient atteindre 14,490 M€. Les compensations fiscales devraient suivre cette progression pour atteindre 1,670 M€.

Les reversements de fiscalité de la Communauté Urbaine, Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire restent stables à 1,801 M€ en l'absence de nouveaux transferts de compétences.

- Stabilité des autres taxes.

Les différentes taxes perçues sur notre territoire telles que la taxe sur les droits de mutation, restée très performante en 2023, la taxe sur l'électricité ou sur la publicité extérieure sont reconduite pour 2024 à hauteur de 1,430 M€.

- Les autres recettes.

Issues principalement des produits de services, qui ont progressivement retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire, et des participations des partenaires à nos actions, les autres recettes devraient se stabiliser à 5,250 M€.

---

## 2. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS LA PRESSION DE L'INFLATION.

Considérant le rythme de croissance de nos recettes, il nous faut adapter nos dépenses afin de conserver un autofinancement propice à la poursuite d'un haut niveau d'investissement. Nous devons donc accentuer notre gestion rigoureuse et maîtriser nos dépenses en dépit de l'impact à la hausse d'éléments extérieurs tels que l'inflation énergétique et les revalorisations salariales successives.

- Maîtrise de nos charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent aux coûts de fonctionnement des services et équipements communaux. Ces charges, nécessaires à la réussite des missions de service public, sont très sensibles aux effets de l'inflation.

Du budget 2023 au budget 2024, ce poste augmentera de 3.1 % sous l'effet de l'inflation et des révisions de prix à la hausse des contrats de maintenance notamment. En outre, dans une politique de bonne gestion, la ville consacre une part significative de ces dépenses courantes aux travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de ses équipements publics: écoles, crèches, gymnases, stades, etc. Comme depuis deux exercices, nous inscrirons 60 000 € supplémentaires pour renforcer ces interventions.

Concernant l'énergie, nous avons anticipé l'augmentation lors de l'établissement du BP 2023 mais nous devons encore accroître l'inscription de 230 K€ soit une augmentation de 12.6 %.

Pour autant, afin de maîtriser l'évolution de ce poste, la Ville poursuivra ses efforts d'optimisation et d'économies. Par exemple, la hausse des cours de l'énergie impliquera la poursuite d'un travail sur les consommations, avec la rénovation des bâtiments ou la sobriété des usages. Des investissements sont inscrits à ce titre.

- La masse salariale

Au jour de la rédaction du présent Rapport d'Orientations Budgétaires, la masse salariale de la Ville d'Hérouville-Saint-Clair est projetée avec une augmentation de près de 6.9 % au titre de l'exercice 2024 par rapport au Compte administratif projeté de 2023. Cette progression s'explique principalement par l'application en année pleine des nouvelles mesures salariales annoncées en juin 2023 par le Gouvernement qui viennent s'ajouter aux effets du Glissement Vieillesse Technicité et au renforcement de certains services pour répondre aux enjeux des politiques prioritaires de l'équipe municipale.

Par ailleurs, l'équipe municipale a décidé d'impacté sur le budget 2024 la prime pouvoir d'achat 2023 au bénéfice des agents dont les salaires sont les moins élevés. Cela représente un montant de 120 000 € et devrait concerner 322 agents de la ville et 87 agents du CCAS. Il sera donc nécessaire d'augmenter la participation au CCAS pour permettre à cette structure de financer cette mesure. Cette prime sera versée fin mars, elle n'est pas reconduite pour les exercices ultérieurs de la prospective. De plus, il est proposé d'une part, d'absorber l'augmentation de l'assurance de prévoyance par une participation complémentaire de la collectivité et, d'autre part, de devancer l'obligation de prise en charge d'une partie de la mutuelle obligatoire pour l'ensemble des agents à compter de 2024 sans attendre 2026. Le coût de ces deux mesures est de 52 000 € par an.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, la collectivité s'attachera à adapter son organisation pour une meilleure efficacité. Elle sera très attentive à sa politique en matière de recrutement et s'attachera à ce titre à poursuivre les grands objectifs suivants :

- Adaptation régulière des organisations pour une meilleure efficacité dans un réel souci d'optimisation des ressources ;
- Examen systématique de toutes les demandes de remplacement liées aux différents types de départs (retraite, mutation...) afin de mesurer l'opportunité de remplacer ou d'adapter les profils aux nouveaux besoins ;
- Favoriser les mobilités internes, tout en continuant de proposer en priorité des postes adaptés aux agents en situation de reclassement médical ;
- Remplacement des départs par des agents moins avancés dans leur carrière, afin d'agir sur la pyramide des âges.

Par ailleurs, la recherche d'une meilleure adéquation entre les moyens humains des services et les objectifs des politiques publiques municipales sera poursuivie et même renforcée grâce au développement d'une vision pluriannuelle et à l'analyse d'un ensemble d'indicateurs RH.

La Ville poursuivra l'accompagnement de ses agents dans leurs parcours professionnels au travers de parcours de formation dédiés et par des démarches d'immersion ou de professionnalisation réalisées au sein des services.

- Les charges de gestion courantes.

Sous réserve d'une adaptation de la participation au CCAS dont le budget est en cours d'élaboration, ce poste progressera de 2.5 %. Les enveloppes destinées aux subventions sont reconduites. Le soutien de la ville au secteur associatif représente 1.610 M€ auxquels il convient d'ajouter la mise à disposition de personnel et de locaux à usage exclusif dans certains cas, de créneaux dans nos équipements et de matériel pour la réalisation des manifestations ainsi que de véhicules. La ville met également des moyens humains d'accompagnement pour certaines de ces manifestations. La ville accompagne également le développement du mécénat des associations hérouvillaises.

## B. FORMATION DE L'ÉPARGNE ET DE L'AUTOFINANCEMENT PROSPECTIF

---

### 1. L'ÉPARGNE DE GESTION

Les recettes et dépenses exposées ci-dessus contribuent à la formation de l'épargne de gestion, c'est-à-dire le financement dégager par le fonctionnement ordinaire de la collectivité, avant intégration des frais financiers résultant des choix d'investissement.

L'évolution de cette épargne de gestion d'ici à 2028 devrait, selon nos anticipations, évoluer selon le tableau suivant. Celui-ci n'intègre pas l'impact fiscal de l'éco-quartier ARCHIPEL dont les premiers effets seront effectifs à compter de 2029.

L'épargne de gestion devrait rester comprise entre 3.2 et 3.3 M€ sur la période.

K€	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recettes de gestion</b>	<b>35 529</b>	<b>35 756</b>	<b>36 381</b>	<b>36 827</b>	<b>37 280</b>
<i>Produits des services</i>	2 394	2 420	2 447	2 475	2 502
<i>Impôts et taxes</i>	17 787	18 145	18 622	18 897	19 163
<i>Dotations et participations</i>	14 763	14 804	14 926	15 069	15 229
<i>Autres recettes</i>	585	386	386	386	386
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>32 316</b>	<b>32 513</b>	<b>33 059</b>	<b>33 617</b>	<b>34 076</b>
<i>Masse salariale</i>	18 608	18 895	19 318	19 749	20 190
<i>Charges à caractère général</i>	8 947	8 906	9 013	9 124	9 236
<i>Autres charges courantes</i>	4 781	4 712	4 728	4 744	4 650
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 193</b>	<b>3 243</b>	<b>3 322</b>	<b>3 210</b>	<b>3 204</b>

## 2. L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute se mesure en intégrant les frais financiers résultants de la dette existante et de la dette future déterminées en fonction de notre programme d'investissement.

On constate une augmentation des taux d'emprunt en 2023. Cela n'impacte que nos produits à taux variables et les emprunts contractés actuellement. Considérant la structure de notre dette, essentiellement à taux fixe, l'augmentation des frais financiers reste limitée. Les projections sont réalisées sur la base d'emprunts futurs sur 20 ans à taux fixe avec une tendance baissière des taux pour revenir à 2.5 % d'ici à 2026 ainsi que l'anticipe le marché.

Le tableau suivant retrace la formation de l'épargne brute et nette de notre budget d'ici à 2028.

K€	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 193</b>	<b>3 243</b>	<b>3 322</b>	<b>3 210</b>	<b>3 204</b>
<i>Frais financiers</i>	539	552	540	541	548
<b>Epargne Brute</b>	<b>2 654</b>	<b>2 691</b>	<b>2 782</b>	<b>2 669</b>	<b>2 656</b>
<i>Annuité de la dette</i>	2 540	2 659	2 776	2 595	2 499
<i>Dette récupérable (CU)</i>	224	196	167	139	110
<b>Epargne nette corrigée</b>	<b>358</b>	<b>228</b>	<b>173</b>	<b>213</b>	<b>267</b>

Etablie selon des anticipations prudentes, notre épargne nette reste positive sur la période. Elle complètera nos ressources propres d'investissement pour autofinancer les dépenses d'équipement.

## C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Conformément aux remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, nous adaptons le rythme de la réalisation de nos projets à nos capacités financières mais également à notre capacité à mobiliser les financements externes. Au regard de l'avancement de nos projets, nous pouvons présenter les premières Autorisations de Programmes (AP) pour des opérations inscrites au PPI mais dont les travaux n'ont pas débuté. Ainsi, les crédits de paiement seront inscrits, pour le Budget Primitif 2024, conformément au PPI en vigueur et, le cas échéant, complétés lors du Budget Supplémentaires des crédits votés mais non réalisés lors des exercices précédents.

La mise en place de cette procédure vise à ajuster les crédits de paiement aux réalisations de l'exercice et à améliorer le taux d'exécution de la section par la réduction des restes à réaliser.

---

### 1. STRUCTURE DES DEPENSES

Notre section d'investissement est composée du remboursement de la dette, des opérations récurrentes, des opérations ponctuelles et du programme pluriannuel des investissements. Les acquisitions de terrains et de bâtiments complètent notre panier de dépenses d'investissement. Le volume de cette section est essentiellement impacté par le rythme de réalisation des opérations structurantes figurant à notre PPI.

Le remboursement de la dette, tel que présenté dans le tableau de détermination de l'épargne brut tient compte du remboursement de la dette existante, mobilisée pour les opérations en cours ou terminées, ainsi que des emprunts à venir qui seront nécessaires à l'équilibre de notre budget au regard des investissements programmés.

Les opérations récurrentes permettent le maintien à niveau de nos équipements et le renouvellement du matériel nécessaire à la réalisation du service public tandis que les opérations ponctuelles visent le développement, l'amélioration, l'adaptation ou la transformation de ces équipements. Elles répondent chacune aux préoccupations des habitants dans leur quotidien. Ces deux enveloppes représentent entre 1.5 et 1.8 M€ lors de l'établissement du budget primitif et sont régulièrement majorées lors des décisions modificatives ou du Budget supplémentaire.

Enfin, notre programme pluriannuel est adapté d'une part, pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations en cours et, d'autre part, pour tenir compte de la mise en place des AP/CP. Les opérations surlignées ne sont pas encore formellement engagées et seront gérées selon cette méthode.

Libellé	Dépenses à réaliser en K€	CP				
		2024	2025	2026	2027	2028
Tribune Rugby Montmorency	1 471	913	558			
PPP éclairage public	356	140	216			
Ecole Montmorency- Reconstruction	9 000	400	1 960	2 500	2 100	2 040
Démolition école Montmorency	240					240
Cimetière	608	608				
Reconversion Gymnase Laporte	1 210	120	590	500		
Fonds de concours voirie	668	250	250	168		
Décret tertiaire	1 700	100	300	300	400	600
BBC	9 822	100	1 900	3 646	2 500	1 676
Ornavik	838	350	250	238		
Terrain de football Synthétique ALLENDE	850	654	196			
Beauregard	1 009	621	388			
Menuiserie Salles polyvalentes	352	115	115	115		
Equipements publics de proximité	350	150	150	50		
Réfection des Jeux de proximité	163	112	51			
<b>TOTAL</b>	<b>28 637</b>	<b>4 633</b>	<b>6 925</b>	<b>7 517</b>	<b>5 000</b>	<b>4 556</b>

Cette programmation sera ajustée au regard de l'avancement des travaux et sera alimentée, chaque fois que cela sera possible, par les excédents dégagés aux différents comptes administratifs.

Globalement, nos dépenses d'investissement sont planifiées de la manière suivante :

K€	2024	2025	2026	2027	2028
Remboursements d'emprunts	2 540	2 653	2 777	2 597	2 502
Opérations récurrentes	823	858	899	926	954
Opérations ponctuelles	1 029	600	600	600	600
<b>PPI</b>	<b>4 633</b>	<b>6 925</b>	<b>7 517</b>	<b>5 000</b>	<b>4 556</b>
<i>Dont AP/CP</i>	2 908	5 892	6 946	5 000	4 556
<i>Dont Hors AP/CP</i>	1 725	1 033	571		
Autres	90	590	90	90	90
<b>TOTAL</b>	<b>9 125</b>	<b>11 626</b>	<b>11 883</b>	<b>9 213</b>	<b>8 702</b>
<b>% des dépenses d'équipement</b>	<b>73 %</b>	<b>77 %</b>	<b>77 %</b>	<b>72 %</b>	<b>71 %</b>
<b>% des dépenses financières</b>	<b>27 %</b>	<b>23 %</b>	<b>23 %</b>	<b>28 %</b>	<b>29 %</b>

Près des trois quarts de nos dépenses d'investissement sont des dépenses qui permettent d'une part de maintenir ou d'améliorer l'offre d'équipements de la ville et d'autre part

participent directement au développement des entreprises, souvent locales, au travers des travaux qui leurs sont confiés. Cela représente 37 M€ sur la période.

## 2. FINANCEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS

Ce programme ambitieux est financé par l'épargne brute, par nos ressources propres constituées du FCTVA, la Taxe d'aménagement et les cessions d'actifs, par des subventions et autres recettes, notamment la dette récupérable auprès de la Communauté Urbaine et, finalement, par un emprunt d'équilibre.

Le financement prévisionnel est le suivant sur la période 2024-2028.

K€	2024	2025	2026	2027	2028
Epargne brute	2 654	2 691	2 782	2 669	2 656
Ressources propres	2 138	3 375	1 550	996	751
Subventions	1 626	2 827	4 016	2 100	2 216
Autres	224	196	168	139	110
Emprunt	2 484	2 537	3 367	3 309	2 969
<b>TOTAL</b>	<b>9 125</b>	<b>11 626</b>	<b>11 883</b>	<b>9 213</b>	<b>8 702</b>
<b>% emprunts</b>	<b>27 %</b>	<b>22 %</b>	<b>28 %</b>	<b>36 %</b>	<b>34 %</b>
<b>% Autres financements</b>	<b>73 %</b>	<b>78 %</b>	<b>72 %</b>	<b>64 %</b>	<b>66 %</b>

Nos investissements sont, en moyenne, financé à 27 % par la dette et à 72 % par d'autres ressources. Selon cette trajectoire, notre stock de dette devrait évoluer de la manière suivante.

K€	2024	2025	2026	2027	2028
Capital restant dû au 31/12	21 735	21 619	21 614	21 686	21 840

Notre endettement reste compatible avec nos capacités budgétaires. La trajectoire présentée ne tient pas compte des démarches réalisées pour obtenir des participations de la part de nos partenaires sur certains projets dans l'attente d'accords tangibles, ni de l'affectation des résultats dégagés chaque année et qui viendront réduire notre recours à l'emprunt, notamment pour les exercices 2026 et 2027.

Hérouville-Saint-Clair est souvent décrite comme une ville innovante, dynamique et solidaire. C'est le fruit d'un développement social, économique, éducatif et urbain volontariste que nous souhaitons conforter à travers les politiques prioritaires du mandat que sont l'éducation, l'accompagnement social, le rayonnement sportif et culturel, la qualité du cadre de vie et le développement économique.

#### A. L'EDUCATION

Notre politique éducative, vise à créer les conditions d'un parcours scolaire réussi pour les jeunes Hérouvillais. Il s'agit d'un accompagnement global, sur l'ensemble des temps, scolaires, péri et extrascolaires. La Ville démultiplie ainsi ses moyens humains et financiers pour œuvrer en faveur des enfants au côté des familles. L'éducation représente 7,5 M€ en 2023 et près de 26 % de notre masse salariale.

Nos 8 écoles publiques accueillent 1760 élèves à la rentrée 2023 dont une grande majorité, 1210, fréquente la restauration scolaire. Entre 145 et 180 enfants sont accueillis chaque jour dans les accueils de loisirs, pendant les vacances scolaires et environ 180, chaque mercredi.



Notre politique éducative s'articule autour de plusieurs dispositifs complémentaires destinés à accompagner les jeunes hérouvillais dans leur parcours.

#### 1. LA CITE EDUCATIVE

Les financements de l'Etat de ce dispositif ont été maintenus jusqu'au 31 décembre 2023 et les actions pourront se poursuivre jusqu'en juin 2024. L'enveloppe annuelle de la cité éducative était de 230 000 € soit 690 000 € pour la période 2019-2023.

L'engagement de la ville dans ce dispositif se traduit, au-delà de la coordination, par la mise à disposition d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à la journée par classe et d'une Éducatrice Jeunes Enfants (EJE) dans les classes de MTA (Moins de Trois Ans) à Simone VEIL et Pierre GRINGOIRE.

### **Un dossier de renouvellement a été déposé auprès de l'ANCT en décembre 2023.**

Le principe de continuité des deux axes majeures de la cité éducative a été validé :

- Accompagnement à la parentalité
- Accompagnement et orientation du jeune tout au long de son parcours

Tout en définissant de nouveaux enjeux

- Développer l'action du PRE et les interventions auprès des MTA (Moins de Trois Ans)

Pour le renouvellement du label, un montant de 350 000 €/an pour les 3 prochaines années a été inscrit au budget prévisionnel annexé au dossier de renouvellement. L'avis de l'ANCT sera rendu dans le courant du premier trimestre 2024. Les crédits seront ajustés le cas échéant.

---

## 2. LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Soutenu par la Ville d'Hérouville-Saint-Clair, l'Etat, le Conseil Départemental, la CAF ainsi que le C.C.A.S et en partenariat avec l'Education Nationale, le PRE permet de proposer divers accompagnements à l'ensemble des jeunes Hérouvillais âgés de 2 à 16 ans, et leur famille lorsqu'ils rencontrent des difficultés sur le plan scolaire, familial, culturel ou en matière de santé. Nous sommes la seule ville de France où la Réussite Educative est déployée sur l'ensemble du territoire. Les interventions situées hors quartiers prioritaires sont à la charge exclusive de la ville.

Les actions individuelles menées par le P.R.E. sont variées et s'inscrivent dans le cadre d'un parcours individualisé de l'enfant et de l'adolescent sur différentes thématiques :

### **Accompagnement à la scolarité**

Remédiation scolaire tout au long de l'année avec différents partenaires :

- 30 intervenants (enseignants en activité ou en retraite)
- L'association le Relais Scolaire
- L'association Cap'Sport

Ces accompagnements se déroulent dans différents lieux de la ville, la majorité dans les locaux du PRE, situé 3 Square du Théâtre, un pôle Cap'sport au Grand Parc, au collège Varignon ou bien encore au domicile de l'enfant. En partenariat avec la Cité Educative, l'action est déployée

à La Passerelle au quartier du Val Du soutien scolaire est également assuré par le SCH foot et Hérouville Basket.

### **Accès aux soins**

Le PRE accompagne un grand nombre d'enfants dans leur parcours d'accès aux soins. Des conventions sont établies avec de multiples professionnels de santé de la Ville pour permettre une prise en charge rapide en fonction des besoins de l'enfant. Ces partenaires sont psychologues, psychomotriciens, ORL ou dentiste. Une convention avec le service ophtalmologie du CHU est également signée.

Pour certains enfants, cela permet une prise en charge immédiate par les professionnels de santé, pour permettre d'enrayer au maximum les difficultés et ainsi lever les freins d'accès aux apprentissages lors de leur entrée en CP.

### **Parentalité**

L'Association d'Aide Familiale et Populaire est également partenaire du dispositif, cela permet de proposer une aide globale à l'enfant ainsi qu'à sa famille lorsque cela s'avère nécessaire.

### **Vivre ensemble**

Bien que les enfants bénéficient tous d'un parcours individualisé et personnalisé, le PRE propose depuis la crise Covid, des semaines de « Vacances Apprenantes » lors de chaque période de vacances scolaires à la Ferme de Beauregard.

### **Ouverture culturelle et sportive**

Le PRE travaille en partenariat avec les nombreuses associations sportives et culturelles de la Ville. Cela permet de proposer des activités à des enfants éloignés de la vie sociale de leur quartier. Le dispositif accompagne l'enfant et sa famille vers des inscriptions en fonction des souhaits et du profil de l'enfant.

---

## **3. DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE QUALITE**

Très attentive à la bonne articulation des différents temps de l'enfant, le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la ville est labellisé Plan mercredi. Les familles hérouvillaises bénéficient d'une offre conséquente de dispositifs d'accueil et de soutien pour leurs enfants, s'efforçant de répondre à leurs attentes et besoins spécifiques.

La municipalité entend donc offrir aux jeunes Hérouvillais les meilleures conditions de réussite éducative, c'est pourquoi, depuis plusieurs années, l'organisation de l'accueil des enfants sur les temps péri et extra scolaires y compris la pause méridienne est assurée par l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques (UNCMT), pour le compte de la Ville, dans

le cadre d'un marché public de prestation de service. Ce marché a été renouvelé en septembre 2022 pour une durée de quatre ans.

Service de garderie périscolaire :

Ouvert à toutes les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques d'Hérouville-Saint-Clair, avec une priorité à celles qui travaillent. Il fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à partir de 7h30 le matin avant l'entrée en classe et après la journée d'école jusqu'à 18h30.

Service d'accueil de loisirs des vacances scolaires et du mercredi :

Ouvert de 8h30 à 17h30 (service de garderie le matin, à partir de 7h30 et en fin de journée, jusqu'à 18h30). Ils se déroulent sur les écoles Blaisot, Lébisey et Poppa de Valois. Pour la mise en place de ces accueils de loisirs, la Ville bénéficie d'un soutien important de la CAF.

Des aides allouées aux familles ayant des revenus modestes

Afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un accès aux savoirs, à l'école et aux loisirs culturels et/ou sportifs durant sa vie quotidienne, la Ville d'Hérouville-Saint-Clair, par le biais de son CCAS propose un accompagnement des familles au travers du dispositif Vivacité qui permet notamment d'obtenir des tarifs préférentiels pour accéder à la restauration scolaire (allant jusqu'à la gratuité sous certaines conditions de ressources), des réductions pour profiter des activités culturelles et sportives en dehors de l'école.

---

#### 4. UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITE ET ACCESSIBLE A TOUS.

Hérouville-Saint-Clair dispose d'une cuisine centrale, située au pôle éducatif Poppa de Valois, qui confectionne l'ensemble des repas destinés aux écoles, aux crèches et aux centres de loisirs, soit 1700 repas par jour. Ils sont ensuite distribués, puis réchauffés dans les huit cuisines satellites des restaurants scolaires, dont sept sont équipés d'un self.

La restauration scolaire est gratuite, pour les familles hérouvillaises les plus modestes. Les autres familles bénéficient d'une aide en fonction de leurs revenus.

Le temps de restauration est à la fois éducatif et de détente encadré par l'UNCMT, dont la mission consiste, au-delà de la surveillance des enfants, à mettre en place un véritable accompagnement axé sur la découverte des goûts, la sensibilisation à l'équilibre alimentaire, la lutte contre le gaspillage... ponctué d'animations autour des menus à thème proposés tout au long de l'année.

En conformité avec la loi EGALIM, 23% des produits sont issus de l'agriculture biologique (pour une obligation à 20%) complétés de denrées sous signe officiel de qualité et durable arborant

la mention « fermier ». Par ailleurs de nombreuses initiatives sont développées pour augmenter la part des produits acquis en « approvisionnement direct » soit des produits locaux et/ou en circuits courts.

L'alternative au conditionnement en plastique.

La loi Egalim II impose à la restauration collective, la suppression du plastique et de son usage unique. Il reste quelques mois aux collectivités pour organiser leur service de restauration scolaire répondant à ces obligations, c'est pourquoi la Ville d'Hérouville-Saint-Clair travaille avec les fournisseurs, les personnels et échanges avec d'autres collectivités pionnières dans le domaine afin de proposer une solution unique, durable et d'identifier les contraintes de nouvelles solutions.

Après avoir remplacé la vaisselle plastique en matériaux durables (céramique et verre). Le service restauration s'équipe aujourd'hui de bacs gastronomes en inox. Tout au long de l'année 2024 les barquettes plastiques seront remplacées par ces bacs en inox sur l'ensemble des cuisines satellites de la Ville.

---

## 5. LE PATRIMOINE SCOLAIRE

En plus des grosses réparations prévues dans les enveloppes annuelles de maintenance, nous consacrons chaque année entre 200 et 250 K€ à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves qu'il s'agisse de réfection des sanitaires, d'amélioration du confort thermique et acoustique où de sécurisation. Les conditions de travail des agents sont également une de nos priorités.

La reconstruction de l'école Montmorency sur un seul site a marqué une pause suite à la déclaration sans suite de la procédure initiée en 2022. Elle est relancée depuis mais doit légalement faire l'objet d'une reprise en profondeur du programme, ce qui a pour conséquence un décalage dans le temps du projet. L'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours de recrutement qui devrait permettre de reprendre la procédure de concours en fin d'année.



## B. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Notre ville mène une politique sociale de proximité qui vise à accompagner nos concitoyens face aux difficultés dans leur vie quotidienne, proposer des solutions pour la garde des jeunes enfants afin de permettre une reprise de la vie professionnelle des mamans et s'engager dans la prise en compte du vieillissement de la population qui sera un enjeu majeur dans les années à venir.

L'accompagnement social est conduit par la ville pour ce qui concerne la petite enfance et par la CCAS pour ce qui concerne l'action sociale et l'accompagnement du vieillissement de la population.

---

### 1. LE SERVICE PETITE ENFANCE, UN ACCUEIL ET UNE ORIENTATION POUR TOUS LES PARENTS

La ville d'Hérouville-Saint-Clair gère trois établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) afin de répondre de manière la plus adéquate aux besoins des familles hérouvillaises. Les crèches collectives Les P'tits Lutins et Le Jardin de Rollon accueillent les enfants de 10 semaines jusqu'à leur entrée à l'école, en accueil régulier ou occasionnel tandis que la crèche familiale Cadet Roussel propose un accueil au domicile d'une assistante maternelle agréée par le Conseil Départemental du Calvados et employée par la Ville. 250 enfants de 0 à 3 ans fréquentent les structures de la Ville.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, la Ville a recruté un Référent Santé et Accueil Inclusif qui assure un rôle de prévention au sein des structures. En collaboration avec la direction, il veille au dépistage de la santé de l'enfant en lien avec la famille et le médecin traitant et établit des protocoles de soins.

Pour la deuxième année, les structures ont organisé les élections de parents élus afin de composer les conseils de crèche. Après une première année expérimentale, ces conseils ont eu un réel succès auprès des parents et des professionnels, l'objectif de développer les relations avec les parents et de développer leur place au sein des crèches est atteint.

Deux Relais Petite Enfance (RPE) composent également le service, regroupant 130 assistants maternels indépendants. Le RPE participe au réseau Petite Enfance de la ville et renforce ainsi les actions transversales avec les partenaires tels que le Centre Socio-culturel, la PMI, la Bibliothèque, le Centre Parental et l'Éducation Nationale.

Le Guichet Unique Petite Enfance propose un lieu unique d'information sur les modes de garde existants sur le territoire. Il propose un accompagnement des parents et futurs parents dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins.

L'ouverture d'un site dédié dans le quartier de LEBISEY, vient renforcer les propositions d'accompagnement de la petite enfance.

---

## 2. L'INSERTION ET L'ACTION SOCIALE

Nous augmentons la participation de la ville au CCAS, de 30 000 € de manière pérenne, pour améliorer l'équilibre financier de la structure et, de manière exceptionnelle en 2024, de 20 000 € supplémentaires pour permettre le versement de la prime de pouvoir d'achat. La participation s'élèvera donc à 2.040 K€ en 2024 puis 2.020 K€ à compter de 2025.

Le budget principal du CCAS assure la prise en charge des aides destinées aux familles les plus démunies, y compris la gratuité de la restauration scolaire, ainsi que la couverture des accidents de la vie. Cela représente environ 350 K€ et permet d'accompagner plus de 470 foyers en situations difficiles par an (hors restauration scolaire).

Ce budget inclus l'Atelier Santé Ville, le Programme de Réussite éducative et la politique d'insertion. Nous allons mettre en place, sur le dernier trimestre 2024, le 13<sup>ième</sup> Chantier Multi Activité Bâtiment (MAB). Hérouville-Saint-Clair reste l'unique collectivité à porter ce type de projet directement en régie dont les retombées en matière d'emplois, mesurées par les sorties positives des participants, sont significatives. Le rythme de lancement de ces chantiers sera adapté afin de se caler aux appels à projets de l'Etat pour optimiser l'efficacité des interventions.

La CCAS est également propriétaire des bâtiments accueillant l'EPHAD et le Pôle Sénior. A ce titre, il sera le pilote d'une opération d'ampleur de réhabilitation, dont la maîtrise d'ouvrage sera déléguée à la ville et qui s'engagera dès 2024. Il s'agit de réaliser, pour 950 000 € de travaux pour la refonte complète du Système de Sécurité incendie, le remplacement de la climatisation, la mise en accessibilité de 5 logements et l'étanchéité des vérandas ainsi que la création de vestiaires pour le personnel. Ce programme s'étalera sur 2 ans.

---

## 3. L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT

Les deux budgets annexes du CCAS permettent la mise en œuvre de la politique envers les seniors de la Ville. Il s'agit d'une part de la gestion de l'EHPAD du Val et de la résidence autonomie et, d'autre part, du service d'aide à domicile et de l'animation spécifique en direction de l'ensemble des personnes âgées de la ville.

Au-delà des interventions visant à moderniser le bâtiment, un travail important est mené, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et le Département du Calvados pour améliorer l'organisation et la gestion des services rendus aux usagers. Les fragilités financières et organisationnelles de l'établissement font l'objet d'un plan d'action engagé depuis la fin 2023. Les pratiques seront donc mieux tracées et plus sécurisées tandis que les procédures seront modernisées au sein de l'EHPAD. A ce titre, le système d'information sera totalement revu et l'obtention de subventions pour remplacer le logiciel de gestion global de l'établissement permet d'engager dès ce début d'année l'implantation des nouveaux outils informatiques.

La ville n'est pas la seule à intervenir sur la prise en charge des séniors, notamment dans l'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées. Elle souhaite malgré tout encourager le développement d'un habitat adapté au vieillissement. Ainsi, un appel à manifestation d'intérêt a été réalisé pour implanter, sur le site de l'école Quesnel, plusieurs logements destinés spécifiquement à cette population. Plusieurs candidats se sont manifestés et le lauréat sera connu sous peu. Le programme prévoit la réalisation de 80 à 100 logements adaptés au vieillissement et quelques maisons individuelles. Le site bénéficiera d'espaces d'animations et du personnel correspondant. Il convient également de rappeler que le projet Archipel prévoit, dans sa phase 3, un espace réservé à un équipement de ce type.

Le pôle sénior assure, avec des animateurs du CCAS ou des prestataires extérieurs, la mise en place d'activités pour les personnes âgées hérouvillaises qui rencontrent un grand succès. Il s'agit de sorties, de spectacles, d'activités de loisirs ouvertes à l'ensemble des séniors de la ville. Ces actions permettent de maintenir le lien social indispensable au vieillissement dans de bonnes conditions.

Enfin, le service de soins à domicile vient de prendre ses quartiers au 503 boulevard du Val dans des locaux mis à disposition par CDC Habitat et accompagne quotidiennement plus de 100 personnes âgées. L'équilibre financier de ce service, tributaire des décisions du Département du Calvados, reste préoccupant et nous engageons, comme nous l'avons fait pour l'EHPAD, une réflexion pour parvenir à une situation financière équilibrée, indispensable à la pérennité de ce service essentiel pour bon nombre d'Hérouvillais.

## C. LE RAYONNEMENT SPORTIF ET CULTUREL

Le sport et la culture font partie de l'ADN de notre ville. Les politiques menées dans ces domaines visent à structurer, accompagner et animer le réseau des associations très actives du territoire et entretenir et moderniser les équipements destinés aux pratiques culturelles et sportives.

## 1. 2024 : ANNEE OLYMPIQUE

Le passage de la Flamme Olympique à Hérouville-Saint-Clair le 30 mai prochain, au départ de la nouvelle Maison des Sports départementale inaugurée au lendemain de la présentation de ce rapport, sera un symbole fort du dynamisme de la ville en matière sportive. Les Olymp'y'kids, la Fête du Rugby et des déplacements sur quelques épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris seront, notamment, des moments marquants d'une année sportive attendue.

Notre ville est riche de nombreuses associations sportives qui portent fièrement nos couleurs sur les terrains chaque week-end et les résultats au niveau régional, voire national confirment chaque année la qualité de nos sportifs. La ville soutient ces performances par la mise à disposition de moyens matériels et financiers conséquents. L'ensemble des créneaux disponibles au sein de nos gymnases et sur nos terrains sont utilisés et la fréquentation des clubs est en croissance constante. La volonté de la collectivité est d'accompagner ces structures, au-delà des financements directs, sur des dimensions telles que la formation, la méthodologie de projet ou encore la recherche de financement.

L'année 2024 verra se concrétiser la mise en service du nouveau Gymnase LAPORTE. Il sera livré très prochainement. Il s'agit d'un équipement majeur pour notre ville qui répondra aux attentes de plusieurs clubs Hérouvillais mais également des écoles, collèges et lycées du territoire. La réflexion sur la reconversion de l'ancien gymnase est en cours.

Les vestiaires du Stade Montmorency, dont les travaux vont débuter, viendront concrètement améliorer le quotidien du Club de Rugby et le remplacement du terrain de football synthétique Allende améliorera, pour sa part, les conditions de pratique devenues très problématiques au fil des ans.



Notre ville dispose de nombreux sites sportifs qui font l'objet d'une attention particulière en terme de maintenance. Nous poursuivons notre politique de remplacement des luminaires par des dispositifs moins énergivores et plus efficaces en terme de luminosité. De même, la généralisation des contrôles d'accès va permettre de coupler le pilotage des installations au regard de la fréquentation, toujours dans l'optique de réduire les consommations énergétiques. Malgré tout, il s'agit de bâtiments érigés, pour la plupart, il y a près de 60 ans et qui nécessiteront certainement des interventions lourdes dans le futur. Il nous faudra

vraisemblablement envisager un programme de réfection globale sur ce type de bâtiments dans le cadre du décret tertiaire.

---

## 2. RAYONNEMENT CULTUREL

Notre ville a vécu, en 2023, une année très riche sur le plan culturel avec, en plus des manifestations traditionnelles, les festivités du 60<sup>ième</sup> anniversaire de la ville nouvelle.

2024 sera l'année de l'ouverture d'un nouveau lieu de pratique culturelle avec la livraison de l'extension du Pôle Animation et Jeunesse, nommée « l'Atelier ». Cette nouvelle salle de spectacle modulable, dans sa capacité comme dans les types de pratiques qui y seront permis, doit accompagner le développement de l'expression artistique de nos concitoyens. La



municipalité a souhaité faire de ce lieu un espace ouvert au plus grand nombre et faciliter l'accès à la pratique culturelle dans des conditions optimales.

La livraison de cet équipement sera concomitante à la réouverture de Pôle Animation et Jeunesse. Après 10 mois de fermeture, ce nouvel élan permettra de consolider la politique jeunesse développée jusqu'à présent que ce soit au niveau local ou au niveau international avec l'accréditation ERASMUS obtenue en 2022. La montée en compétence de l'équipe jeunesse et la volonté de s'adresser à tous les jeunes hérouvillais devrait permettre de fidéliser le public et de lui proposer de nouveaux projets toujours plus innovants.



Les manifestations populaires initiées depuis plusieurs années sont reconduites avec la poursuite des Escales Estivales et le maintien des manifestations historiques de la ville telles que le Carnaval, la Fête des Communautés, le 13 juillet ou encore le Marché de Noël.

Nous engageons également, en lien avec les structures et partenaires du territoire, une réflexion sur la matérialisation de notre politique culturelle à travers la rédaction d'un livre blanc destiné aux acteurs de la culture du territoire et à nos concitoyens. Cette démarche sera présentée et validée par le Conseil Municipal.

La présence sur le territoire d'équipements tel que le CDN, la Café des Images, le Conservatoire de Musique, la Bibliothèque ou encore le BBC sont, là encore, d'excellents indicateurs du dynamisme culturel pour lequel la ville d'Hérouville Saint-Clair est reconnue.

Nous engageons la procédure d'extension du BBC. Après plusieurs études et réflexions menées avec nos partenaires, il est convenu de donner une plus grande ampleur à ce projet initié à l'origine pour permettre l'accueil des groupes de plus en plus exigeants en terme scénique. En effet, la structure de la salle actuelle limite les possibilités d'accueil de certains spectacles ce qui a pour conséquence un déclassement de notre Salle de Musique Actuelle par rapport aux autres équipements de même type au niveau national. Dans ces conditions nous prévoyons la construction d'un espace supplémentaire permettant l'accueil de 950 spectateurs et une refonte des studios d'enregistrement. Le fonctionnement de la structure pourra donc être optimisé avec la possibilité de faire fonctionner les différents espaces en simultané ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Par exemple la tenue d'un concert ne permet pas d'assurer les sessions de formation dispensées par le BBC ou la tenue des résidences d'artistes. Ce sera le cas dans le projet en cours de réflexion. Cette réalisation est un moyen de faire rayonner la ville plus largement avec une salle de concert plus moderne et attractive.

Autre emblème de la ville, le Château de Beauregard, qui accueille en son domaine le Festival du même nom, le Beauregard des sorciers, la fête du rugby et le parc ORNAVIK, fera l'objet d'un ambitieux programme de confortement qui concernera le bâtiment principal, l'annexe et la ferme. Il s'agit là d'une des premières opérations soutenues au titre du dispositif d'aide à la sauvegarde, à la restauration et à la valorisation des édifices normands non protégés labélisés "Territoires Patrimoines Normands" patrimoine de la Région Basse Normandie.

#### D. LA QUALITE DU CADRE DE VIE POUR MIEUX VIVRE LA VILLE

Suite à la création de la Communauté Urbaine, la majeure partie des compétences relatives à l'entretien des espaces publics est transférée à Caen la mer sous l'autorité fonctionnelle de la Ville qui reste associée aux interventions sur son territoire et en détermine, en tant que secteur, la programmation. Elle reste, en revanche, pleinement compétente sur le plan de l'occupation de cet espace public et des grands projets d'aménagement.

## 1. L'ENTRETIEN ET LA PACIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Les 88 agents et les moyens transférés en 2017 permettent à Caen la mer de continuer à assurer l'entretien de nos espaces publics selon le niveau d'exigence qui caractérise notre ville. Hérouville-Saint-Clair dispose d'un patrimoine vert de qualité dont les habitants doivent pouvoir profiter en toutes circonstances. Nous sommes donc très vigilants pour ce qui concerne la propreté de notre ville et la maintenance des équipements extérieurs. La réactivité des équipes de terrain permet de maintenir ce niveau d'excellence.

Les interventions de ces agents vont accompagner, à compter de l'été, la modernisation du réseau de chauffage urbain qui doit conduire, sur les trois prochaines années, au remplacement de plusieurs Kilomètres de tuyaux pour le passage en basse pression du réseau. S'en suivra une reconstruction complète de la chaufferie centrale avec notamment la création d'une chaufferie biomasse qui complètera la production de chaleur issue de l'Usine d'incinération de Colombelles. Ces travaux feront l'objet d'une prochaine présentation par le nouvel opérateur, lauréat de la Délégation de Service Public lancée par Caen la mer.

Nous entrons dans l'avant-dernière année de notre contrat de Partenariat Public Privé relatif à l'éclairage public et à la Signalisation Lumineuse Tricolore. Ce contrat de 18 ans s'achève effectivement en octobre 2025. A l'issue de celui-ci, la compétence signalisation lumineuse sera reprise par Caen la mer tandis que nous conserverons l'éclairage public. La réflexion relative au mode de gestion de ce service sera lancée en 2024 pour aboutir, le cas échéant, à une nouvelle consultation en fin d'année ou au début 2025. Notre PPP a permis une modernisation rapide du patrimoine d'éclairage et l'état des matériels est nettement meilleur qu'au début du contrat. Les enjeux pour l'après contrat seront de maintenir cette qualité des équipements et de poursuivre les efforts réalisés en terme d'économie d'énergie.

L'éclairage public participe du sentiment de sécurité nocturne de la ville. Ce sentiment de sécurité doit être renforcé pour que chacun puisse profiter, à chaque instant de l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons le déploiement de la vidéo protection avec le soutien de l'Etat. Une nouvelle tranche de 14 caméras viendra compléter notre dispositif existant de vidéo protection.

Nous renforçons également la présence sur le terrain de notre police municipale qui compte désormais deux équipes de 7 agents de terrains et dont les moyens matériels ont été renouvelés en fin d'année.

La présence sur le terrain passera également par un nouveau partenariat avec le Département du Calvados et l'intervention, à



compter de juillet 2024, des équipes de l'établissement public départemental de prévention « le 14 » sur notre territoire. Le partenariat avec l'AQJ sera revu en conséquence. Un travail partenarial est engagé, avec la directrice en ce sens et un comité des financeurs vient d'être créé.

Nous compléterons nos interventions par la création d'une régie de quartier qui prendra en charge certaines interventions de terrain aujourd'hui partiellement assurées et qui concerneront les espaces publics mais également les nombreux espaces privés à usage public des bailleurs par le biais de conventions de financement.

Par ces actions, nous souhaitons offrir aux Hérouvillais un cadre de vie propre, accueillant, apaisé et sécurisé.

---

## 2. LES GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT URBAIN

### La ZAC presqu'île.



Suite à la création de la ZAC Presqu'île hérouvillaise fin 2018, la municipalité a confié la concession d'aménagement à la SAS Presqu'île hérouvillaise (société issue du groupement Foncier Conseil SNC et Villes et Projets, groupe NEXITY) en 2020 pour une durée de 15 ans. Une équipe de maîtrise d'œuvre menée par LAQ et ALPS a également été désignée à l'été 2020.

La concession porte sur 22.6 hectares, et prévoit 88 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher soit environ 1200 à 1300 logements. Les études de définition de l'avant-projet engagées en 2021 ont fait émerger une programmation supplémentaire de 10 000 m<sup>2</sup> pour développer commerces, services, bureaux et activités, permettant d'introduire davantage de mixité fonctionnelle au quartier. Enfin, une réserve foncière de 5160 m<sup>2</sup> pour un équipement public est programmée. Les cessions foncières se sont achevées courant 2021, avec la vente des terrains de la Communauté urbaine Caen la mer à l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie).

L'année 2022 a été consacrée à la finalisation des études techniques et d'avant-projet, mais aussi à la recherche de financements, notamment dans le cadre de l'appel à projets « recyclage des friches » pour lequel Archipel s'est vu attribué 900 000 € pour la mise en œuvre de son plan de gestion des sols.

Courant 2023, ont été désignés les opérateurs immobiliers pour les 300 premiers logements (île 1). C'est le groupement Icade / Pozzo immobilier qui s'est vu attribué les 250 logements

en accession à la propriété. Inolya est quant à lui le bailleur choisi pour le secteur social. Le travail d'équipe se poursuit courant 2024 avec l'ensemble de ces acteurs pour la conception des projets immobiliers avec l'objectif des déposer les permis de construire cette année.

Sur le volet environnemental, le dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès des services de l'Etat en octobre 2022. Son instruction s'est achevée fin 2023. L'enquête publique regroupant les projets de ZAC, desserte portuaire phase 2, et mise en compatibilité du PLU est menée par les services de l'Etat et programmée pour le premier semestre 2024. Cette ultime étape d'autorisation administrative permettra ensuite de démarrer les travaux d'aménagement du site.

Deux projets d'infrastructures majeurs sont programmés à proximité de la ZAC communale. Tout d'abord, le pont de Colombelles, dont le renouvellement est assuré par Ports de Normandie. Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux au second semestre 2024 (après les travaux de réseau de chaleur urbain), pour une mise en service envisagée courant 2026.

Ensuite, la desserte portuaire phase 2, sous la maîtrise d'ouvrage de Caen la mer, permettra de dévier l'actuelle RD402 et rejoindre le rond-point et le pont de Colombelles. L'enquête publique préalable à ce projet est programmée de manière concomitante à celle prévue pour le projet de ZAC.

### Le Projet DRAAF.

Sur un terrain de 11 500 m<sup>2</sup>, anciennement occupé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), INOLYA a réalisé l'acquisition foncière dans le cadre du dispositif DUFLOT et cela suite à une délégation du droit de priorité de la ville d'Hérouville-Saint-Clair. Le pré-aménagement a nécessité la démolition de deux bâtiments de près de 1 800 m<sup>2</sup>.



Les enjeux du programme immobilier sont la création d'un front urbain depuis l'Avenue du Général de Gaulle, d'amorcer les mutations urbaines de ce secteur, et de créer un cœur d'îlot paysager.

Sept lots sont à construire représentant un total de 103 logements dont 17 logements individuels, 23 intermédiaires et 63 collectifs. Il s'agit d'un programme mixte composé de 47 logements privés, 5 logements en accession sociale, 49 logements locatifs sociaux (soit une SDP de 8 400 m<sup>2</sup> au total). Côté avenue, les immeubles proposeront des socles actifs en rez-de-chaussée.

Début 2024, les 30 premiers logements ont été livrés, les logements en accession sont en cours de commercialisation par SOTRIM.

### Le site de la Varende.

Sur cette emprise foncière, la Ville d'Hérouville-Saint-Clair a souhaité la réalisation d'un programme de logements dont les ambitions sont :

- la réalisation de grands logements à destination des familles ;
- le développement de logements vertueux sur le plan énergétique, dans un objectif de réduction des charges imputables aux ménages ;
- la création d'espaces de vie confortables et modulables donc adaptables à l'évolution de la composition des familles ;
- le renouvellement de l'image du quartier en créant un ensemble immobilier intégré et vecteur de modernité.



Suite à une consultation de promoteurs, EDIFIDES a été désigné pour mener cette opération au printemps 2021. Afin d'accélérer la commercialisation dans un contexte immobilier difficile, EDIFIDES s'est rapproché fin 2023 de 3F Normandie afin de leur céder 14 logements en LLI (Logement Locatif Intermédiaire), ce qui permet

d'atteindre le taux de commercialisation utile pour engager les travaux courant 2024.

### Le site de la Valeuse Ouest.

Le site de la Valeuse Ouest est la dernière opération du programme ANRU. Dans un objectif de mixité sociale, il s'agit pour ce programme d'introduire du logement privé dans un secteur où domine largement le patrimoine social. C'est le bailleur social 3F Normandie qui a conçu et commercialise 13 logements en accession sociale à la propriété. Le programme s'adressant uniquement à des primo-accédants avec des revenus ne dépassant pas un certain plafond (objectif de favoriser le parcours résidentiel de ménages sortant du secteur social), la commercialisation pâtit actuellement du durcissement des conditions d'accès aux prêts immobiliers.

### Les maisons du Bois.

Sur l'emprise foncière issue de la démolition partielle de l'École du Bois / Claudie Haigneré et cela suite au sinistre d'incendie de 2014, plusieurs projets se sont succédés ces dernières années sur ce site de 3200 m<sup>2</sup>. Un nouveau projet émerge aujourd'hui avec l'opérateur « Bessin Pavillons » pour le développement de 6 à 8 logements individuels. La faisabilité technique et financière de ce projet sera étudiée courant du premier trimestre 2024.

### Le projet rue Vermeulen.

Suite à la cession d'une emprise foncière privée à un promoteur, la ville a accompagné l'émergence de ce projet immobilier porté par 3J Promotion. Elle a notamment sollicité très en amont l'accompagnement de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) pour assurer l'insertion du projet dans ce secteur ancien de la ville. Le programme prévoit 40 logements privés dont 34 collectifs et 6 individuels.

A ce stade, le projet fait l'objet d'un permis de construire accordé en janvier 2022.

Le projet est actuellement en attente des conclusions d'un recours en contentieux.

### Le projet rue d'Epron.

Dans le cadre de la cession en cours d'une emprise foncière privée à un promoteur, la Ville accompagne l'émergence d'un programme immobilier porté par le groupe Edouard Denis. Il s'agit d'un projet de 53 logements mêlant logements collectifs classiques, logements seniors, et maisons individuelles. A cette occasion, les vestiges de la chapelle Saint Vincent seront revalorisés (question traitée avec l'ABF et le CAUE), un aménagement et un accès piéton au supermarché tout proche seront également réalisés. Courant 2023, les riverains ont été informés et ont pu échanger avec l'opérateur à l'occasion d'une réunion publique. L'autorisation d'urbanisme a également été accordée courant 2023. Le permis de construire fait actuellement l'objet d'un recours gracieux.

### Le site Quesnel.

Toujours dans une démarche de renouvellement urbain, l'ancienne école Quesnel fermée depuis une quinzaine d'années a fait l'objet courant 2023 d'un appel à projets pour la création d'un programme de logements majoritairement destiné à accueillir des seniors. Ce projet sera pour la ville l'occasion de restructurer l'espace jeux et sport du site. Début 2024, les offres sont en cours d'étude afin de désigner le projet le plus en adéquation avec les attentes de la municipalité.

### L'étude urbaine Belles Portes.

La SHEMA, via la concession de la ZAC du centre-ville, a confié au cabinet ARCHIKUBIK la réalisation d'une étude urbaine, qui prend la forme d'un plan guide du secteur dénommé « Cœur des Belles Portes » à l'horizon 2030. Cette étude porte les objectifs suivants :

- d'une part, planifier et prioriser les opérations d'investissements à mener sur le secteur (intégrant le centre commercial, les portes 10 et 11, l'îlot A4, la Place du Café des Images, la rue de Tikhvine, la place à l'Italienne, l'esplanade Rabelais) ;
- et d'autre part, initier et engager des opérations d'aménagements, capables d'accroître et diversifier l'offre de logements (dans une recherche de qualité résidentielle), de rendre attractif le centre commercial de proximité, de créer des voies douces mais aussi des voies de circulation permettant de désenclaver le cœur du quartier, de pacifier et renforcer l'attractivité de la Place du Café des Images.

La municipalité a exprimé son intention de porter ce projet en phase opérationnelle. Il s'agit aujourd'hui de chiffrer les priorités, définir le mode opératoire, conventionner avec le bailleur Inolya, propriétaire de la majeure partie du foncier, et de la totalité du patrimoine social du secteur.

### Transition écologique du parc social.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour nos concitoyens qui vivent dans ces logements. Aussi, la ville favorise les grands projets de rénovation énergétique de nos bailleurs sociaux et privés. Près d'un tiers du parc social des bailleurs sera ainsi rénové entre 2020 et 2028 ainsi que la plus grande copropriété privée du territoire.

### *Rénovation du parc des bailleurs sociaux.*

CDC habitat a d'ores et déjà rénové 455 logement sur les quartiers Montmorency et Haute Folie. Les travaux ont été livrés en 2021 et 2023. Cet organisme conduit actuellement deux autres projets, qui seront livrés cette année sur le quartier du Val sur 198 logements et à la Grande Delle sur 250 logements.

Pour ce qui concerne INOLYA, le projet majeur concerne les 550 logements du quartier du bois. Le programme, en phase d'étude mais qui doit démarrer en 2025, prévoit les interventions suivantes pour une durée de 42 mois.:

Concernant l'enveloppe des bâtiments :

- Isolation par l'extérieure
- Remplacement des menuiseries
- Réfection des coursives, des terrasses, remplacement des VMC en toiture

Concernant les parties communes :

- Restructuration des halls d'entrée
- Réfection des parties communes (électricité, éclairage, désenfumage)
- Remplacement des portes (halls, paliers, caves)

Concernant les logements :

- Remplacement des portes palières
- Création d'une VMC, remplacement des ballons d'eau chaude et des radiateurs
- Mise en conformité électrique
- Remplacement des appareils sanitaires obsolètes et reprises ponctuelles des peintures et faïences.

Le niveau de performance visé par ces travaux est le label « BBC EFFINERGIE rénovation 2021 ». Les logements passeront de la catégorie F à la catégorie C du Diagnostic de Performance Energétique.

INOLYA prévoit également deux autres opérations, l'une de 110 porte 9 Grande Delle doit démarrer courant 2025, tandis que l'autre, concernant 110 logements aux Belles Portes, est retardée au regard des résultats de la consultation.

Il convient d'ajouter les réalisations en 2022 de 3F Normandie qui a rénové 160 logements résidence du Val en 2022.

#### *Réhabilitation de la copropriété Arcole.*

La copropriété Arcole est située quartier de la Haute-Folie. Elle est la plus grande de la commune avec ses 363 logements. Elle est également parmi celles qui rencontrent le plus de difficultés et de ce fait, est répertoriée comme fragile pour l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat). Depuis plusieurs années, cette copropriété envisage de lourds travaux de rénovation thermique. Ces intentions sont dynamisées ces dernières années par un conseil syndical volontaire, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage de SOLIHA financé par Caen la mer. Dans ce contexte, la ville d'Hérouville accompagne et soutient la réalisation de ce projet aux forts enjeux en matière d'amélioration de l'habitat, mais aussi urbains du fait de la situation de cette copropriété à une entrée de ville majeure de la commune.

La copropriété ayant désigné un maître d'œuvre courant 2022, le programme des travaux a été élaboré courant 2023. Compte tenu du statut de la copropriété (classée fragile), et des performances énergétiques visées, Arcole pourra bénéficier de nombreuses aides de la part de l'Etat et des collectivités. La commune a souhaité abonder ces différents soutiens financiers avec une enveloppe de 90 000 € en direction des propriétaires occupants (1500 € ou 2500€ en fonction des revenus des ménages).

## E. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Notre ville dispose d'un tissu économique important et diversifié au travers de ses zones d'activité mais également par la richesse de ses commerces de proximité. Plusieurs fleurons nationaux et internationaux ont choisi Hérouville-Saint-Clair pour développer leur activité. La ville accompagne, chaque fois que c'est possible, le développement de ces entreprises. Elle agit également directement grâce à ses pépinières d'entreprises sur l'émergence de nouvelles activités qui, au gré de leur expansion, peuvent réaliser sur notre territoire leur parcours patrimonial.

Porté par le budget annexe « immobilier actif », la gestion de notre patrimoine à vocation économique permet le développement d'une offre ciblée d'espaces pour les entreprises. Notre stratégie évolue sensiblement car, sans renoncer au soutien à la création d'entreprises dans nos pépinières et hôtels d'entreprises, nous intervenons de manière plus poussée dans le maintien de l'activité des commerces de proximité. En effet, la conjoncture et le vieillissement de nos centres commerciaux nécessitent une intervention plus active de la ville dans ce domaine. Nous avons accompagné par le passé la restructuration du centre

commercial de la Grande Delle et nous nous engageons aujourd'hui dans une action en direction du centre commercial des Belles-Portes dont nous avons d'ores et déjà acquis plusieurs cases. Ce projet est intégré à l'Etude Urbaine en cours de réalisation.

Le centre commercial de Montmorency donne également quelques signes de fragilité, notamment par la fermeture de la boulangerie. La ville procédera donc au rachat de cette case dans les prochains mois et souhaite, avec le matériel acquis en fin d'année 2023, permettre l'installation rapide d'un nouvel exploitant pour répondre aux attentes de habitants de ce quartier.

Le financement de cette nouvelle stratégie sera assuré sur le budget « immobilier actif » et pourra se traduire par la cession de plusieurs actifs historiques. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé une procédure de cession de l'ensemble immobilier « Odysée ».

En fonction de l'amélioration de la conjoncture du crédit immobilier attendue à l'été, 2024 devrait également voir débuter les travaux de deux programmes d'immobilier d'entreprises à savoir, l'immeuble ICEBERG sur le parking de la résidence Arcole et le programme sur l'ancienne station des Belles-Portes.

D'autres opportunités devraient également émerger vers un accompagnement de la restructuration du CHU dont l'orientation se tournera désormais sur Hérouville-Saint-Clair.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et à la durée effective du temps de travail de la collectivité, ainsi que l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

Considérant le poids de la masse salariale dans nos dépenses, la politique des Ressources Humaines de la collectivité doit permettre de maintenir un service public de qualité tout en contenant ce poste et son évolution au regard de nos capacités financières.

Les données présentées sont issues du Rapport social unique 2022 et pour quelques indicateurs les chiffres issus du compte administratif 2023 provisoire.

## Les effectifs et leur répartition

**Au 31 Décembre 2022**, la ville d'Hérouville-Saint-Clair compte :

- 366 agents sur postes permanents, (dont 60, % de femmes)
- **345** titulaires et stagiaires, **21** contractuels.

### -Répartition des effectifs par filières

#### A - Titulaires

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	68	9	77
Filière technique	114	84	198
Filière animation	2	10	12
Filière culturelle	5	10	15
Filière sportive	0	2	2
Filière police municipale	0	14	14
Filière médico-sociale	25	2	27
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>131</b>	<b>345</b>

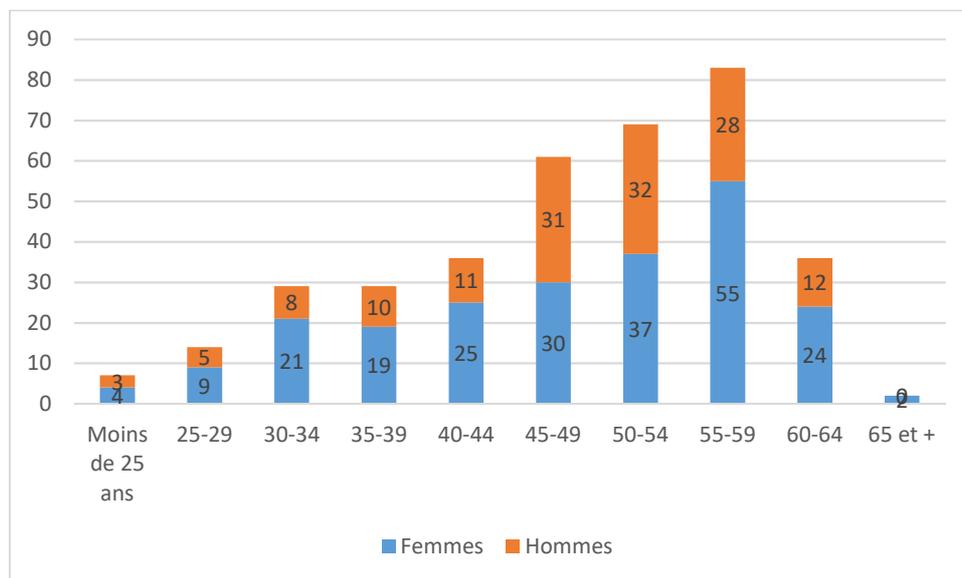
**B - Non-titulaires emplois permanents**

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	3	2	5
Filière technique	6	3	9
Filière culturelle	3	4	7
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>21</b>

On note une surreprésentation féminine parmi les agents titulaires de la collectivité tandis qu'une représentation quasi paritaire existe parmi les agents non titulaires.

La répartition par catégorie est la suivante :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Catégorie A	29	66%	15	34%
Catégorie B	44	62%	27	38%
Catégorie C	153	61%	98	39%
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>62%</b>	<b>140</b>	<b>38%</b>

**- Pyramide des âges**

188 agents ont plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit 51.3 % des effectifs.

C'est un enjeu essentiel pour notre collectivité mais également une opportunité pour adapter les moyens humains aux nouvelles modalités de réalisation des missions de service public.

## La rémunération

La masse salariale globale représente en 2023, 56.2 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Elle intègre la rémunération brute des agents, les charges patronales et l'ensemble des autres charges relatives au personnel telles que les assurances statutaires, la médecine du travail, les participations au Comité des Œuvres sociales ou au restaurant inter administratif.

L'évolution de ce poste sur le dernier mandat et les perspectives pour 2020 et 2021 figurent dans le graphique suivant.



On constate une progression significative de la masse salariale depuis la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et les augmentations successives accordées par le gouvernement. Le pouvoir d'achat des agents hérouvillais a donc été préservé entre 2021 et 2023 pour faire face à l'inflation.

Le régime indemnitaire qui intègre les primes mensuelles, la prime annuelle ainsi que la nouvelle bonification indiciaire (NBI) représente 18.7 % des rémunérations brutes des agents soit environ 1 862 000 €.

## Les actions mises en place pour les agents

La collectivité maintient et accentue ses actions en faveur des agents au travers de sa participation au Comité des Œuvres sociales pour lequel la participation 119 000 €

De même, la participation aux repas des agents au Restaurant Inter Administratif le petit vertige a été revalorisée de 20 centimes d'euros par repas à compter du 1<sup>er</sup> février 2020. Cela représente une participation attendue de 75 000 € en 2024.

La collectivité participe également au financement des assurances complémentaires santé prévoyance. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la ville a signé un contrat avec la compagnie Territoria Mutuelle afin de mettre en place une assurance prévoyance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle prend en charge la cotisation établie à 0.81 % du salaire brut des agents à concurrence de 20 €. Cela permet de neutraliser le coût de cette assurance complémentaire pour les agents bénéficiant d'une rémunération brute inférieure à 2000 €.

Selon les conditions actuelles, 279 agent sont concernés pour un cout 97 831 €. L'équipe municipale a souhaité élargir la prise en charge de la participation à la mutuelle santé à l'ensemble des agents. Cela représente 40 000 € complémentaires pour 2024. De plus, le relèvement de la cotisation à la prévoyance va conduire à revaloriser de 3 € la prise en charge pour un coût de 12 000 €.

Depuis plusieurs années, une démarche à caractère social est menée dans chaque service visant à organiser ou regrouper les activités afin de limiter les postes à temps non complet. Il s'agit notamment de compléter les postes dont l'activité principale ne correspond pas à un temps plein.

Les postes à temps non complet sont tenus par des femmes dans 90 % des cas, il s'agit des postes de restauration, d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, d'accueil et d'encadrement des jeunes enfants, d'entretien des locaux scolaires et petite enfance, dont les nécessités de service sont étroitement liées à la fréquentation des lieux.

En dernier lieu, la ville a installé en 2023 des douches à l'attention des agents au sein de l'Hôtel de ville afin de permettre aux agents d'en bénéficier lorsqu'ils pratiquent une activité sportive sur le temps du midi ou utilisent le vélo pour se rendre au travail. Il s'agit d'une réponse à une attente forte relayée par représentants du personnel. En 2024, un nouveau local à vélo sera créé pour favoriser encore les modes de déplacements doux entre le domicile et le travail.

## V. ANNEXE RELATIF A LA STRUCTURE ET A L'EVOLUTION DE LA DETTE

### Caractéristiques du stock de dette

Au 31/12/2023, l'endettement auprès des organismes bancaires de la collectivité représente 24 674 343 € répartis sur 3 budgets :

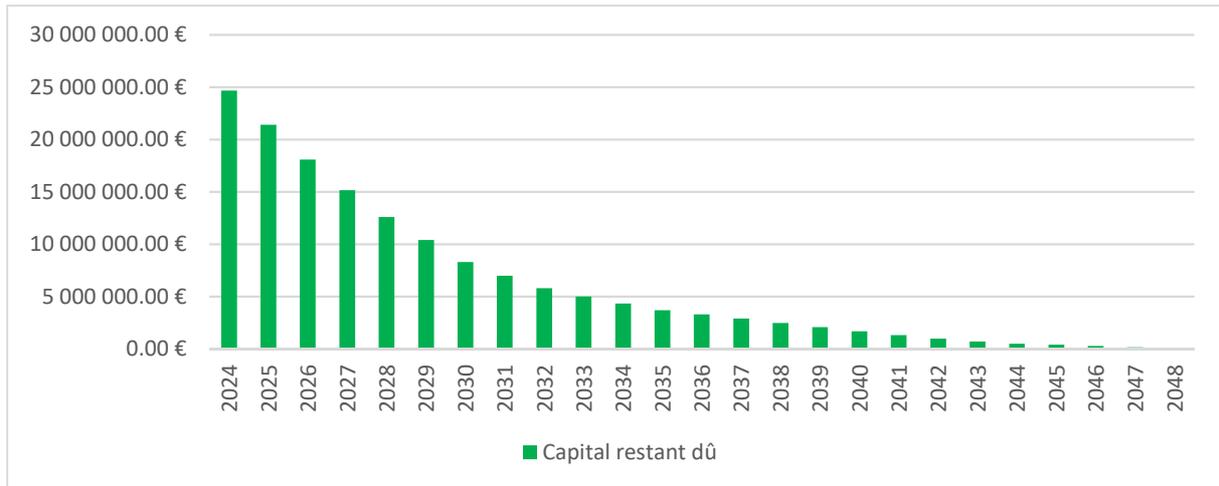
Budget	Capital restant dû	Taux moyen
Budget principal	21 811 745	2.48 %
Budget des opérations économiques	2 798 815	2.77 %
Budget Vente d'énergie	63 783	4.63 %
	<b>24 674 343 €</b>	<b>2.52 %</b>

La dette par habitant, calculée sur la base du budget principal, s'établit à 941.20 € contre 1 006 € pour l'ensemble de notre strate de collectivité.

Cet encours de dette est contracté auprès des organismes suivants :

Banque	Encours	Nb. emprunts	Poids
Caisse d'épargne de Normandie	8 625 342	8	34.96
Société de Financement Local	7 444 550	6	30.17
Caisse des Dépôts et Consignations	4 516 461	7	18.30
Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine	2 544 895	6	10.32
Crédit Foncier	1 466 300	5	5.94
La NEF	76 795	1	0.31
<b>Total</b>	<b>24 674 343</b>	<b>33</b>	<b>100.0%</b>

Le profil d'extinction de la dette existante s'étale jusqu'en 2047.



### Coût de la dette

	2021	2022	2023
Budget principal*	542 305.93	499 552.58	568 354.96
Opérations économiques	112 573.97	97 601.21	87 398.26
Budget vente d'énergie	4 919.78	4 287.37	3 632.83
<b>Total</b>	<b>659 799.68</b>	<b>601 441.18</b>	<b>659 386.05</b>

Comme indiqué début 2023, l'évolution du coût de la dette s'inverse du fait de la mobilisation en 2023 d'importants emprunts pour financer nos investissements et de l'augmentation significative des taux variables et du livret A.

### Profil des risques

Nous avons privilégié par le passé, taux fixe considérant leur faible niveau. Leur poids reste élevé dans notre dette. L'emprunt mobilisé en 2023 a été contracté sur la base du livret A. Cela vient renforcer le poids de ce type d'emprunt qui représentent aujourd'hui 17.98 % de notre encours. Globalement notre dette est faiblement exposée au risque de taux.

Index	Montant	%
Taux fixe	17 514 309	70.98 %
Livret A	4 437 088	17.98 %
CMS 30 ans	1 743 490	7.07 %
Euribor 3 Mois	979 456	3.97 %
<b>Total</b>	<b>24 674 343</b>	<b>100.00 %</b>

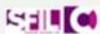
La charte Gissler dresse une classification des emprunts au regard de leur exposition au risque de taux et à la volatilité des indices utilisés. Notre dette est donc caractérisée, au regard de cette charte, de la manière suivante :

Structure	Indice	Poids (%)	Nombre de produits	CRD
E	1	7.07 %	1	1 743 490
A	1	92.93 %	32	22 930 853
		<b>100 %</b>	<b>33</b>	<b>24 674 343</b>

Nos emprunts sont à près de 93 % référencés en 1A donc peu risqués. Un emprunt structuré figure toujours dans notre encours qui est, pour sa part, référencé 1E. Nous avons renégocié, entre 2015 et 2017 les deux autres produits structurés afin de réduire le risque pesant sur notre dette.

### Produits structurés

Ces emprunts sont caractérisés par une première phase de 2 à 5 ans à taux fixe inférieur au taux du marché suivie d'une deuxième phase où le taux appliqué est conditionné par une ou plusieurs comparaisons de taux ou d'indices. Si, à la date de lecture des indices, la condition est respectée, le taux reste bas. En revanche, si elle ne l'est pas, le taux est dégradé par une formule incluant un multiplicateur. Une troisième phase de taux bonifié est parfois prévue en fin de contrat. Le taux fixe affiché est à mettre en relation avec les taux fixes pratiqués à l'origine du contrat.

N°	Préteur	CRD	Durée résiduelle	Prochaine échéance	Taux	Charte	Phase
1		1 743 490 €	5.25 ans	01/04/2024	3.91 %	1 E	Active

#### 1. Société de financement Local – capital restant dû 1 998 189 €

Cet emprunt est dans sa phase active, c'est donc la formule indexée qui s'applique.

**1<sup>ère</sup> phase** : 2008 – 2010 taux fixe 3,91 %

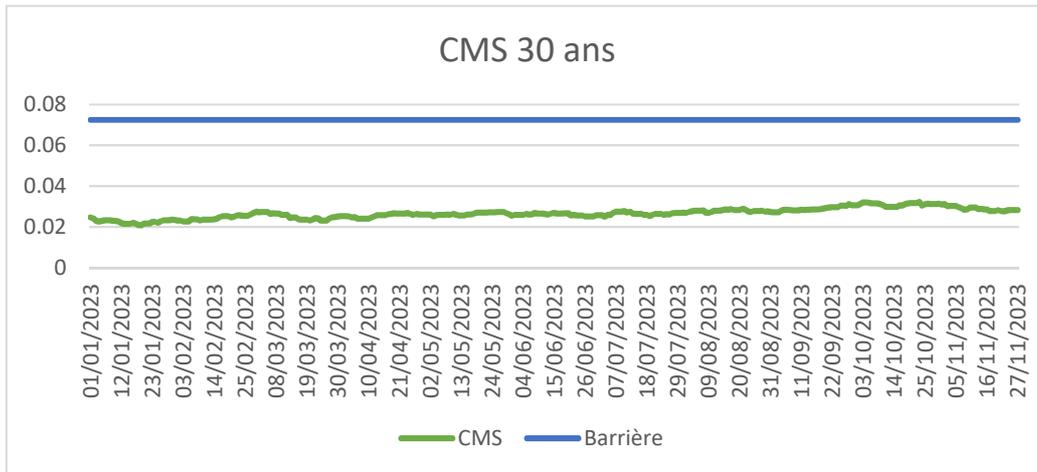
**2<sup>ème</sup> phase** : 2010 – 2026

Si CMS 30A <= 7,25 alors 3,91 % sinon  $3.91 + (4 * (CMS 30A - 7,25))$ .

**3<sup>ème</sup> phase** : 2026-2029 : taux fixe 3,91 %

Cette stratégie mise sur la faiblesse des taux longs européens. Tant que le CMS 30 ans est inférieur à 7,25 %, le taux de 3,91 est applicable ; dans le cas contraire, la formule dégradée s'applique.

Compte tenu des évolutions du marché et malgré un redressement en 2023, le CMS 30 ans reste largement en dessus de la barrière de 7.25. Le taux 2023 de cet emprunt sera donc de 3,91 %.



### Provisionnement

L'avis N°2012-04 du Conseil National de la Comptabilité Publique du 3 juillet 2012 invite les collectivités à provisionner les risques encourus au titre des emprunts structurés qu'elles détiennent.

La loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 instaure cette obligation à compter de l'exercice 2014.

La méthode de valorisation de ces provisions se base sur les taux « spot », c'est-à-dire les taux obtenus en appliquant à la formule de taux structuré les fixings des index et/ou cours de change en vigueur le jour du calcul de la provision.

Les taux ainsi obtenus sont comparés avec un taux de référence, en l'occurrence, le taux fixe pratiqué pour des emprunts de même durée au moment de la signature du contrat. Pour nos trois contrats, le taux de référence est le taux fixe pratiqué au troisième trimestre 2008, date d'établissement des contrats, pour des emprunts d'une durée de 20 ans soit **5.25 %**. Lorsque le taux calculé est supérieur au taux de référence, une provision doit être constituée. Elle est reprise lorsque l'écart se réduit et annulée lorsqu'il devient négatif.